



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Économie Numérique  
et de la Transformation Digitale

Jeudi, 14 janvier 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Le Gouvernement togolais a adopté un décret novateur pour accélérer le déploiement national de réseaux de communications électroniques en fibre optique.*

**Lomé (Togo), 14 janvier 2021** – Une première en Afrique !

Le Gouvernement togolais a mis en place un mécanisme innovant de déploiement de la fibre optique en adoptant le *décret n°2020-116/PR du 23 décembre 2020* qui porte sur le déploiement national de réseaux de communications électroniques en fibre optique. L'objectif affiché est de faire du Togo le pays le plus fibré d'Afrique de l'Ouest et un hub digital de référence à l'horizon 2025.

Pour ce faire, ce décret oblige les maîtres d'œuvre (personnes ou entreprises chargées de la réalisation des travaux) à déployer systématiquement, à leurs frais, de la fibre optique lors de tous nouveaux chantiers de génie civil significatifs tels que les travaux d'extension des réseaux d'eau, d'électricité, routiers, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires. Ces derniers doivent également établir une cartographie précise et tenue à jour du tracé des câbles de fibre optique déployés.

L'installation de la fibre optique sur ces infrastructures est faite pour le compte de la Société d'Infrastructures Numériques (SIN), société patrimoniale détenue à 100% par l'Etat, créée par le *décret n°2016-166/PR du 24 novembre 2016*. Celle-ci a pour mission principale d'assurer la mutualisation et la gestion de toutes les infrastructures de fibre optique et leur location aux opérateurs à des prix réduits, ce qui permet un accès ouvert (open access), gage de coûts abordables pour les populations.

En revanche, les travaux de déploiement de la fibre optique sur les infrastructures (routières, électriques, etc.) existantes, sont financés par des ressources mobilisées par l'Etat, en faveur de la SIN.

Enfin, pour améliorer la qualité de services des réseaux mobiles, le décret invite dorénavant les opérateurs de réseaux de communications électroniques à raccorder leurs tours téléphoniques aux réseaux de fibre optique se trouvant à proximité. Cette mesure vise à renforcer le débit offert par les réseaux d'internet mobile, notamment dans les zones rurales.

Cina Lawson, Ministre de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale déclare : *« Nous nous réjouissons de l'adoption de ce décret qui vient faciliter l'aménagement numérique du territoire. En effet, la mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement qui place le digital au cœur du développement de notre pays, nécessite de généraliser l'accès Internet à très haut-débit et d'améliorer la qualité de service des réseaux mobiles. Il est donc plus que jamais urgent de réduire les coûts de déploiement et d'accélérer l'extension du réseau de fibre optique. »*

Zouréhatou Kassah-Traoré, Ministre des Travaux Publics déclare : *« Le coût marginal de déploiement de la fibre optique lors de travaux de construction de routes, est minimal. Il devient dès lors important d'inclure systématiquement la fibre optique dans nos ouvrages de génie civil routiers pour contribuer efficacement à la mission d'aménagement numérique du territoire. »*

Bolidja Tiem, Ministre de l'Eau de l'Hydraulique Villageoise, déclare : *« La fibre optique peut être accueillie dans les nouvelles infrastructures de distribution d'eau à un coût très réduit. C'est pour nous un objectif noble de converger les efforts pour apporter en même temps que l'eau, l'Internet très haut débit aux populations. »*

Mila Aziable, Ministre chargé de l'Energie et des Mines déclare : *« Il existe une convergence réelle entre l'électricité et les télécoms. Les infrastructures de transport et de distribution d'électricité sont un vecteur naturel de distribution du haut débit à destination des ménages et des entreprises. La présence de la fibre optique avec une bonne granularité va favoriser la digitalisation de notre réseau électrique et donc améliorer la qualité de service. Cette complémentarité des secteurs électricité et télécoms sera un élément déterminant dans l'accroissement de l'accès des populations aux services sociaux de base et au développement harmonieux du Togo. »*

Contact presse : [presse@numerique.gouv.tg](mailto:presse@numerique.gouv.tg)